

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>18.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Dangers naturels</b>
Acteurs	<b>Bern</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Barras, François  
Berclaz, Philippe  
Freymond, Nicolas  
Gerber, Marlène  
Mosimann, Andrea  
Porcellana, Diane

## Citations préféré

Barras, François; Berclaz, Philippe; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Mosimann, Andrea; Porcellana, Diane 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dangers naturels, Bern, 2000 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 18.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Economie</b>	1
Agriculture	1
Sylviculture	1
<b>Infrastructure et environnement</b>	1
Protection de l'environnement	1
Dangers naturels	1

## Abréviations

<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>SBB</b>	Schweizerische Bundesbahnen

---

<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux suisses

# Chronique générale

## Economie

### Agriculture

### Sylviculture

ACTE ADMINISTRATIF  
DATE: 19.01.2000  
FRANÇOIS BARRAS

L'ouragan « Lothar » qui s'était abattu sur le centre de la Suisse aux tout derniers jours de l'année 1999 a provoqué de **nombreux dommages aux forêts**: quelques jours après la tempête, on dénombrait 12 millions de mètres cubes d'arbres abattus, soit deux ans et demi de coupe normale – au prix de 100 francs le mètre cube, l'on pouvait évaluer à un milliard de francs le montant potentiel de ce stock de bois abattu. Rapidement, une cellule de crise a été mise en place, réunissant inspecteurs cantonaux des forêts, Institut fédérale de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, association des scieries, Caisse nationale d'assurance, WWF et Pro Natura. Un état-major national a été constitué de six personnes choisies parmi ces représentants, afin de définir une stratégie adéquate pour parer aux mesures urgentes. Le groupe a en premier lieu dû répondre aux demandes pressantes de la Commission de l'économie du bois (CEB) et de l'Association des scieries et de l'industrie du bois. Principales créances : la fixation de prix seuils – une réduction de 5 à 10% au maximum du prix des arbres abattus en novembre et décembre 1999 –, des interdictions d'abattage et des exemptions pour les gros transporteurs routiers de 40 tonnes. Avant d'adopter un train de mesures financières, l'état-major a confirmé que tous les arbres à terre ne seraient pas déblayés, contrairement au nettoyage aussi zélé que coûteux (400 millions de francs) qui avait suivi la tornade « Vivian » en 1990. Depuis 1993, la loi n'oblige plus à reboiser un vide dans un délai de trois ans. Le bois restera donc sur place dans les régions escarpées ou reculées, mesure qui ne devrait pas porter atteinte au biotope naturel. Dans le canton de Berne, particulièrement touché par « Lothar » (4,5 millions de mètres cubes de bois renversés), 30% des arbres resteront ainsi au sol.<sup>1</sup>

## Infrastructure et environnement

### Protection de l'environnement

### Dangers naturels

ÉTUDES / STATISTIQUES  
DATE: 30.11.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

D'après les chiffres de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, **les intempéries ont causé**, au cours de l'année 2002, des dégâts pour un montant total de **250 millions de francs**. Quatre personnes ont perdu la vie et douze ont été blessées. Les fortes pluies ont conduit à des inondations, des glissements de terrains et des coulées de boue responsables de 70% des dommages. Les premières intempéries sont survenues en mai : de fortes pluies ont causé des dégâts surtout dans les cantons d'Uri et du Tessin. En juillet, un orage a provoqué un grand nombre d'inondations dans la région du Napf (BE/LU). Au mois de novembre, les cantons des Grisons et du Tessin ont été particulièrement touchés. Uri, Vaud et Genève ont également subi les affres de la météo. Durant ce seul mois, près de 190 millions de francs de dégâts ont été comptabilisés. Les dégâts annuels dus à la grêle se sont montés à 27 millions. Les dommages causés par les chutes de pierres et les éboulements ont atteint 4 millions.<sup>2</sup>

COLLABORATION INTERCANTONALE  
DATE: 30.11.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Du 20 au 23 août, 17 cantons (Seuls les deux Appenzell, les deux Bâle, Genève, Neuchâtel, Thurgovie et le Tessin ont été épargnés.) ont été touchés à des degrés divers par de **fortes intempéries**. Le record de précipitations a été établi à Napf (BE) où l'on a mesuré 187 millimètres ou litres d'eau par m<sup>2</sup> en quarante-huit heures. À la différence des orages d'été, ces intempéries se sont caractérisées par leur longue durée. Ces intempéries ont eu pour origine une dépression durable qui ramenait de l'humidité depuis la Méditerranée et qui ne s'éloignait que lentement vers l'Est. Le problème a été aggravé par la douceur de l'air. Ainsi, la limite des chutes de neige ne s'est située qu'entre 2500 et 3000 mètres. De ce fait, les précipitations ne sont pas tombées sous forme de flocons. Elles ont coûté la vie à six personnes et ont causé des **dégâts considérables** aux habitations et aux infrastructures. De nombreuses rivières sont sorties de leur lit, provoquant des inondations ou des glissements de terrains. Les habitants du quartier de la Matte en ville de Berne ont dû être évacués. La Vallée de

l'Entlebuch (LU) et celle d'Engelberg (OW) se sont retrouvées coupées du monde. L'armée a engagé 1000 militaires et 11 hélicoptères pour venir en aide aux personnes sinistrées. Après décompte, l'Association suisse d'assurances a estimé à 1,335 milliards de francs le montant des dommages assurés auprès de ses membres. Les établissements cantonaux d'assurance incendie, qui couvrent les dommages aux immeubles, les ont chiffrés à 665 millions. En collaboration avec les cantons, le Conseil fédéral a évalué les dégâts aux infrastructures publiques (structures hydrauliques, routes, chemins de fer) à 536 millions. Conformément à la loi, le CF a rappelé que la Confédération prendra en charge les frais de reconstruction de routes principales et d'autoroutes endommagées jusqu'à raison des trois quarts des coûts. Elle aidera aussi les chemins de fer privés, mais pas les CFF, ni Swisscom.

Uri, Obwald et Nidwald, trois cantons particulièrement touchés, ont demandé au gouvernement une aide financière exceptionnelle. En fin d'année, le gouvernement a décidé de libérer 251 millions de francs pour les dégâts occasionnés au domaine public par les intempéries. Il s'est toutefois refusé à demander au parlement des crédits spéciaux, vu la mauvaise santé financière de la Confédération (Ip.05.3472).<sup>3</sup>

#### AUTRE

DATE: 10.08.2007  
ANDREA MOSIMANN

Die Schweiz wurde im August von den **heftigsten Unwettern seit 2 Jahren** heimgesucht. Besonders betroffen waren die Kantone Aargau, Jura und Waadt, aber auch die Kantone Bern, Baselland, Zürich sowie die Zentral- und Ostschweiz litten unter dem Hochwasser. Dabei wurden mindestens 8 Menschen verletzt und mehrere hundert Personen mussten evakuiert werden.<sup>4</sup>

#### COLLABORATION INTERCANTONALE

DATE: 13.08.2007  
ANDREA MOSIMANN

Nach den Überschwemmungen warf der Aargau dem Kanton Bern vor, das **Berner Wasserwirtschaftsamt habe mehr Wasser** aus dem Bielersee in die Aare **abfliessen lassen, als** dies gemäss der interkantonalen Vereinbarung **zulässig** gewesen wäre. Die Berner wehrten sich gegen die Vorwürfe und begründeten die zu hohen Wassermengen mit den unpräzisen Abflussprognosen des Bundes.<sup>5</sup>

#### ACTE ADMINISTRATIF

DATE: 18.08.2007  
ANDREA MOSIMANN

Aufgrund dieser Auseinandersetzungen trafen sich die Kantone Aargau, Bern, Solothurn, Freiburg, Waadt und Neuenburg, das Bundesamt für Umwelt und das Bundesamt für Meteorologie und Klimatologie zu einer Aussprache. Dabei beschlossen sie, das **Krisenmanagement** zu verbessern und in kritischen Situationen künftig **institutionalisierte Konferenzgespräche** durchzuführen. Ausserdem soll die Regulierung des Hochwasserabflusses der Aare unter Federführung des Bundesamtes für Umwelt analysiert und optimiert werden.<sup>6</sup>

#### MOTION

DATE: 31.12.2009  
NICOLAS FREYMOND

Préoccupées non seulement par les lacunes révélées par l'analyse des crues de 2005 publiée par l'OFEV l'année précédente mais aussi par le problème récurrent du **financement des mesures de protection**, les chambres ont transmis au Conseil fédéral une motion de la CEATE-CN le chargeant d'adapter le budget et le plan financier des années 2009 à 2011, de telle sorte que la Confédération puisse honorer ses obligations vis-à-vis des cantons concernant la prévention des dangers naturels. En outre, à la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a adopté tacitement la motion Ruedi Lustenberger (pdc, LU) chargeant le gouvernement d'adapter le plan financier pour la réalisation des ouvrages et installations de protection contre les crues pour les années 2010 et 2011 (Mo. Lustenberger; 08.3748). Le Conseil fédéral doit par ailleurs élaborer un dispositif assurant le financement à long terme des mesures de prévention des dangers naturels à partir de 2011. Les chambres ont décidé de ne pas donner suite à une initiative du canton de Berne allant dans le même sens, estimant que ses objectifs étaient déjà atteints (Kt.Iv. Bern, 08.319).<sup>7</sup>

#### INITIATIVE D'UN CANTON

DATE: 14.12.2016  
MARLÈNE GERBER

**Hochwasserschutzmassnahmen** in den Kantonen und Gemeinden werden vom Bund mit einer Kostenbeteiligung von 35% unterstützt, wobei der Beteiligungssatz unter gewissen Bedingungen auf maximal 45% anwachsen kann. Diese Subventionen sind aus Sicht des Kantons Bern nicht mehr länger ausreichend, weswegen dieser in einer Standesinitiative die Erhöhung der Bundesbeiträge auf 45-55% verlangte. Die Gemeinden und Schwellenkorporationen seien finanziell überfordert. Aufgrund gestiegener Auflagen und Anforderungen von Seiten des Bundes – als Beispiel angeführt wurde der Gewässerschutz – seien die Kosten in diesem Bereich in letzter Zeit

kontinuierlich gestiegen. Die aktuelle, desolante Lage verunmögliche die Finanzierung von Unterhaltsarbeiten sowie die fristgerechte Realisierung von wasserbaulichen Schutzprojekten, was wiederum dazu führe, dass vom Bund bereitgestellte Mittel nicht eingesetzt werden können. Im Oktober 2016 beantragte die UREK-SR mit 10 zu 1 Stimme und 1 Enthaltung jedoch, dem Anliegen keine Folge zu geben. Die aktuelle finanzpolitische Lage erlaube es nicht, zusätzliche Mittel für den Hochwasserschutz bereitzustellen. Dabei verwies die Kommission auf die im 2008 erfolgte Erhöhung des Hochwasserschutzkredites. Ferner sei ein Grossteil der Hochwasserschutzprojekte nun bereits realisiert. Für die Zukunft gelte es, den Unterhalt dieser Anlagen zu sichern. Diesbezüglich solle in naher Zukunft eine stärkere finanzielle Unterstützung geprüft werden. Der Ständerat, welcher das Berner Anliegen in der folgenden Wintersession beriet, folgte der Empfehlung seiner Kommission. Ganz anders lagen die Präferenzen damals im Grossen Rat in Bern: Den Entscheid, das Anliegen beim Bund zu deponieren, hatte das kantonale Parlament im September 2015 einstimmig gefällt.<sup>8</sup>

**INITIATIVE D'UN CANTON**  
DATE: 15.06.2017  
DIANE PORCELLANA

Aucune suite n'est donnée à l'initiative cantonale visant une **augmentation des indemnités versées par la Confédération pour la protection contre les crues**. Le Conseil national, sans discussion, confirme le choix du Conseil des Etats. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) proposait par 22 voix contre zéro et deux abstentions à son conseil de ne pas y donner suite. Les besoins actuels concernant plutôt l'entretien des ouvrages existants et l'étude en cours de la participation de la Confédération à ces coûts ont motivé sa position.<sup>9</sup>

**DÉBAT PUBLIC**  
DATE: 03.01.2018  
DIANE PORCELLANA

La **tempête Eleanor**, baptisée aussi «Burglind», a secoué la Suisse lors de son passage. Les cantons de Fribourg, Berne et Neuchâtel ont été durement frappés avec des rafales de presque 200 km/h. Outre la perturbation du trafic routier, ferroviaire et aérien, de nombreux toits de maisons et d'établissements publics se sont envolés dans différentes régions. Plusieurs arbres sont tombés, provoquant ainsi des coupures de courant. Les dégâts se chiffrent entre 20 à 25 millions de francs aux assureurs privés, et entre 60 et 90 millions pour les établissements cantonaux.<sup>10</sup>

---

1) Lib., 5.1.00 (état-major); 24h, 6.1.00 (revendications); TG et Bund, 19.1.00 (déblayage).

2) Presse du mois de novembre 02 (intempéries); NF, 1.4.03 (bilan).

3) BO CE, 2005, p. 952 ss.; presse du 23.9 au 29.9.05, presse des 1.9 et 22.12.05 (CF); QJ, 28.9.05.

4) NZZ und TA, 10.8.07.

5) BZ, 11.8.07; Bund, 13.8.07.

6) Bund, BZ und NZZ, 18.8.07.

7) BO CN, 2009, p. 136 s.; BO CE, 2009, p. 633 s.

8) AB SR, 2016, S. 1217 f.

9) BO CN, 2017, p.1179; Communiqué de presse CEATE-CN

10) AZ, TA, 4.1.18; AZ, LMD, 5.1.18; AZ, Lib, 6.1.18